

Communiqué de presse

Paris, le 23 septembre 2026

LE SNALC REFUSE QUE LES 108 HEURES DEVIENNENT 126 HEURES

Ce mardi 22 septembre, lors d'un groupe de travail au ministère consacré aux 108 heures, le SNALC a dénoncé le projet de décret modifiant leur organisation. Une fois de plus, l'institution avance masquée pour alourdir la charge de travail des professeurs des écoles.

Un projet de décret envisage de remplacer les durées fixes de trois volets des 108 heures par des fourchettes de temps. Le ministère prétend ainsi vouloir donner de la souplesse à l'organisation actuelle, en laissant croire que le conseil des maîtres décidera de la répartition des heures. Le procédé est grossier.

- Passer de 18 à 30 heures de formation, soit l'équivalent de dix demi-journées, donnera à l'IEN et à l'institution toute latitude pour imposer la fourchette haute de ce volet, en brandissant le « caractère prioritaire ». Le SNALC demande qu'on travaille sur la qualité plutôt que sur la quantité, et que la formation soit choisie plutôt que subie.
- Porter le volet des APC de 36 à 42 heures relève de la même hypocrisie. Officiellement, le directeur en assure la répartition, mais nul doute que, ici et là, la pression de l'IEN s'exercera pour que les 42 heures soient pleinement assurées.
- Réduire de 48 à 36 heures le volet consacré aux réunions avec les parents et au travail en équipe est un non-sens absolu. Ce temps indispensable, incontournable, pour les échanges avec les familles est déjà largement atteint, voire dépassé. Il sera impossible de le réduire. Au contraire, il aurait fallu le renforcer. La perte de confiance, le suivi individuel des élèves, les situations de harcèlement et de maltraitance, les difficultés scolaires, les enquêtes qui touchent à la vie privée des enfants et des familles : tout cela réclame du temps en plus.

À travers ce projet, le SNALC dénonce une augmentation dissimulée de nos obligations réglementaires de service (ORS).

Le SNALC le dit avec la plus grande fermeté : dans un contexte d'épuisement physique et moral qui frappe toute la profession, dans une conjoncture économique qui accable des professeurs des écoles sous-payés, ce projet de décret qui alourdit encore leur charge de travail, est une véritable aberration.

Le SNALC se battra pour qu'il soit retiré, et abordera directement ce point lors de sa prochaine entrevue avec le ministre.

Contact : Christophe GRUSON, secrétaire national du SNALC chargé du premier degré, premierdegre@snalc.fr